

# COMMUNE D'ALEX

## Elaboration du PLU

### Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2011

#### Présents :

NOM	FONCTION
M. DAL-GOBBO Jean-Claude	Maire d'Alex
Mme BERGER Marie-Françoise	Maire-Adjointe
Mme LEVET Esther	Maire-Adjointe
M. SHEEHAN Denis	Maire-Adjoint
M. BRUNET Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BOCQUET Jérôme	Conseiller municipal
M. MATTELON Jean-Marc	Conseiller municipal
M. DUCLOZ Christian	DDT 74 / Service Aménagement / Risque
M. LEDOUX Dominique	DDT 74 / SPCT
Mme ASSIER Angélique	Mairie d'Alex – Adjoint administratif
Mme JALLE Emilie	Mairie d'Alex – Adjoint administratif
M. MORNEX Pascal	Chambre d'Agriculture / Service Aménagement
Lieutenant REY Jean-Claude	SDIS 74 – GBA
M. SANCHEZ Florent	Cadre Technique / Régie d'Electricité de Thônes
M. PAILLY Christian	Vice-président SIABD (Syndicat Intercommunal Alex, La Balme-de-Thuy, Dingy-Saint-Clair)
M.NICOT Gilles	Bureau d'études NICOT INGENIEURS CONSEILS
M.LABOURIER Sylvain	Bureau d'études NICOT INGENIEURS CONSEILS
Mme MAZE Nathalie	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études
Mme BRUYERE Anne-Sophie	Agence des TERRITOIRES – Chargée d'études

**Monsieur le Maire** ouvre la séance, et souhaite la bienvenue aux participants pour cette deuxième séance de travail dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Alex, sur le thème des transports, déplacements et réseaux.

En outre, la présentation du Porter à Connaissance (PAC) et des enjeux de l'Etat étant à l'ordre du jour, la parole est transmise en premier lieu à Monsieur le représentant de la DDT.

## **PRESENTATION DU PAC**

---

**Monsieur le représentant de la DDT** évoque la création d'une Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles, dans chaque département, présidée par le préfet. Elle émet un avis sur l'opportunité de certaines procédures et autorisations d'urbanisme, au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles et doit être consultée dans le cas de réduction des surfaces utilisées par l'agriculture.

**Monsieur le Maire** s'interroge sur la nécessité de consulter cette commission en cas de classement au POS d'un espace utilisé par l'agriculture et situé en zone NA (d'urbanisation future) : ce qui pourrait être le cas à Alex, s'agissant de la zone NA du Chef-lieu, d'autant que le SCOT Fier-Aravis préconise que l'essentiel du développement urbain soit localisé en extension des centres-bourgs.

**Monsieur le représentant de la DDT** considère qu'il convient d'attendre la parution du décret d'application de cette loi pour en connaître les modalités d'application.

**Monsieur le représentant de la DDT** évoque la Loi sur l'accessibilité de février 2005, qui permet notamment la mise en place d'emplacements réservés au PLU, en faveur de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduites.

**Monsieur le représentant de la DDT** évoque la Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes du Nord, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 9 avril au 21 mai 2010. La commission d'enquête a émis un rapport, assorti d'un avis favorable, avec des recommandations relatives aux espaces naturels et agricoles, aux transports, au tourisme...

Suite au Grenelle II de l'Environnement, et l'entrée en vigueur de la loi "Engagement National pour l'Environnement" (ENE) du 12 juillet 2010, elle deviendrait non opposable. Ce document, non encore approuvé devrait intégrer des principes de Développement Durable inscrits au Grenelle, notamment des objectifs de réduction des gaz "à effet de serre".

S'agissant de l'état d'avancement du SCOT Fier-Aravis, **Monsieur le représentant de la DDT** fait savoir que ce dernier a été arrêté en décembre 2010, et soumis à la consultation des services, notamment de la Préfecture, dont l'avis est en cours de rédaction.

Il rappelle que le SCOT a défini sur 20 ans "l'enveloppe" de l'urbanisation, en termes de nombre de logements à réaliser pour Alex (230 résidences principales et une dizaine de résidences secondaires) sur 16 ha, et préconise que 80% du potentiel urbanisable soit regroupé sur les pôles principaux (centre-bourg et hameaux principaux).

S'agissant du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), **Monsieur le représentant de la DDT** indique qu'il n'y a pas d'aire d'accueil prévue sur le territoire d'Alex.

S'agissant des risques naturels : **Monsieur le représentant de la DDT** précise qu'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR) est en vigueur à Alex, ainsi qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), plan d'urgence préparant préventivement la commune à la gestion des risques naturels, ou technologiques.

**Monsieur le représentant de la DDT** indique que, selon l'Inventaire départemental des zones humides réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels (ASTERS), une zone humide est identifiée à proximité du site des Vernays.

**Monsieur le Maire** fait savoir qu'une expertise écologique a été menée, à l'occasion de la révision simplifiée n°2 du POS, relative au projet d'extension de la ZAE du Vernay, qui a confirmé l'absence de sensibilités environnementales au sein du site (la zone humide étant située entre le coteau et le ruisseau de la Bédiaire).

**Monsieur le représentant de la DDT** indique que la mise à jour de l'Inventaire départemental devra être faite, et invite la commune à transmettre cette information auprès des services concernés de la Préfecture.

## **PRESENTATION DES ENJEUX DE L'ETAT**

---

**Monsieur le représentant de la DDT** présente les trois enjeux majeurs pour Alex :

- ❖ La gestion du sol.
- ❖ L'agriculture, le paysage et l'environnement.
- ❖ L'eau potable.

### ***En termes de consommation d'espace :***

**Monsieur le représentant de la DDT** évoque une cartographie de l'espace urbanisé, réalisée en 2004 (qui devrait être prochainement actualisée), selon une méthode retenant un recul de 20 mètres à partir des bâtis existants, qui a révélé que la consommation de l'espace par logement est importante, à Alex : environ 1800 m<sup>2</sup> par logement.

Egalement, l'étude du CERTU (1990 à 2000) sur la typologie des logements, démontre que l'habitat individuel, qui représente un tiers des logements, consomme  $\frac{3}{4}$  de l'espace...

...le PLU sera l'occasion d'avoir une réflexion en termes de formes urbaines, pour les futurs projets d'aménagement.

### ***En termes d'agriculture, paysage et environnement :***

Une approche paysagère d'Alex a été faite par la DDT, qui a mis en évidence un paysage de montagne, avec des espaces agricoles prégnants.

Si le projet d'extension du Chef-lieu devait se réaliser (zone NA), il serait souhaitable de porter une réflexion en termes d'aménagement et de valorisation paysagère, afin de préserver la silhouette actuelle du secteur, entouré d'un espace agricole homogène.

**Monsieur le Maire** ajoute que la vitalité de l'agriculture est garante de la qualité des paysages d'Alex.

**Monsieur le représentant de la DDT** souligne qu'une réflexion serait souhaitable, s'agissant du traitement des abords de la ZA de la Verrerie, aux fins de valorisation du site.

Enfin, le château d'Arenthon représentant un élément fort du paysage d'Alex, il sera à préserver au titre du patrimoine historique.

Enfin, **Monsieur le représentant de la DDT** signale la présence de continuum écologiques importants sur le territoire communal, qu'il s'agira de prendre en compte au PLU.

### ***En termes d'alimentation en eau potable :***

**Monsieur le représentant de la DDT** fait état du maillage prévu entre les réseaux de Bluffy et d'Alex et de la réalisation d'un réservoir à Bluffy. Ce dispositif constituera une ressource supplémentaire permettant d'améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable de la commune.

## **PRESENTATION DU DIAGNOSTIC RESEAUX, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

---

*Le diagnostic est présenté à l'aide d'un diaporama, joint en annexe : seuls les commentaires sont repris ci-dessous.*

La parole est donnée à **Monsieur l'Hydrogéologue** : il précise que la présentation, faite dans le cadre de la présente séance, sera suivie d'une réunion technique, afin d'affiner et/ou préciser certains éléments du diagnostic relatif aux annexes sanitaires.

### **Sur le volet "Eau potable" :**

**Monsieur l'Hydrogéologue** indique que, suite au Grenelle II de l'Environnement, l'annexe EP du PLU doit désormais comporter un échéancier sur la programmation des travaux à réaliser.

### **Sur le volet "Eaux pluviales" :**

**Monsieur le Maire** précise que la commune s'inscrira dans le cadre du Contrat de Bassin "Fier et Lac d'Annecy".

### **Sur le volet "Ordures Ménagères" :**

**Monsieur le Maire** fait savoir que la commune n'a pas de besoin en matière de déchetterie car elle dispose de l'accès à celle de Dingy-Saint-Clair, gérée par la CCVT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Monsieur l'Hydrogéologue** évoque des besoins en matière de zone de dépôt des déchets inertes liés au BTP sur l'ensemble du département, auxquels des solutions sont difficiles à trouver. Ce à quoi, **Monsieur le Maire** répond que ces zones sont difficiles à gérer (problème de dépôts « sauvages »), néanmoins, les collectivités ont intérêt à identifier des sites de dépôt des déchets du BTP, ne serait-ce que pour leurs propres besoins, car lors de la réalisation de travaux par les communes, le coût de leur élimination est élevé.

### **En termes de réseaux électriques :**

**Monsieur le représentant de la Régie d'Electricité de Thônes** précise que la commune doit s'assurer que la desserte en réseaux électriques est suffisante dans tous les secteurs urbanisés ou d'urbanisation future à inscrire au PLU.

Il ajoute qu'un état des lieux du réseau électrique est effectué avec la commune, tous les ans.

Dans l'ensemble, la commune est assez bien desservie, il n'y a pas de problème particulier à relever. En fonction du projet communal inscrit au PLU, la desserte des secteurs de développement fera l'objet d'une évaluation de la capacité du réseau électrique et des éventuels renforcements à prévoir.

A la fin de la séance, **Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

Rendez-vous est donné pour le 13 mai 2011, à 14h00, pour la troisième réunion du Groupe de Travail, au cours de laquelle seront abordés les thèmes de l'agriculture, de l'environnement, du paysage et de l'urbanisation.